

Les différents modes d'accueil de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil

Il existe sur la Communauté de communes du Pays de Luxeuil différents modes de garde pouvant répondre à vos besoins en matière d'accueil collectif et individuel.

Mode d'accueil collectif

I/ L'accueil collectif c'est quoi ?

Les structures multi accueil (0 à 3 ans) sont des lieux **d'accueil, d'éveil, de découverte et de socialisation pour les enfants, un lieu d'écoute adapté aux familles avec des équipes professionnelles.**

Un multi accueil est un établissement d'accueil des enfants de moins de 6 ans, qui offre plusieurs possibilités d'accueil dans un même lieu : accueil occasionnel (anciennement appelé place de halte-garderie) et un accueil régulier (anciennement appelé place de crèche).

II/ Deux structures d'accueil collectif au service des habitants

L'accueil collectif sur la Communauté de communes du Pays de Luxeuil se déroule sur deux structures :



La Poussinière

Place du 8 Mai – 70300 LUXEUIL LES BAINS

Tel : 03.84.40.19.23

Directrice : Michelle GRASMUCK

Capacité d'accueil : 20 places

La Mominette

Rue Rochambeau – 70300 LUXEUIL LES BAINS

Tel : 03.84.40.77.96

Directrice : Isabelle BERQUAND

Capacité d'accueil : 17 places



III/ Quel coût pour un accueil collectif

Ce service est financé par la Communauté de communes du Pays de Luxeuil, la CAF et les familles.

La participation de la famille s'appuie sur un taux d'effort (base de 0,06 % par heure) appliqué aux ressources, modulé en fonction du nombre d'enfants à charge dans la famille au sens des prestations familiales. La participation des familles est progressive avec un plancher et un plafond, les ressortissants de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil étant majorés de 35 %.

Mode d'accueil individuel : les assistants maternels

I/ C'est quoi un assistant maternel agréé ?

L'assistant maternel agréé est un professionnel qui accueille à **son** domicile des enfants. Il est titulaire d'un agrément délivré par le conseil général, a suivi une formation pour exercer ce métier.

IL garantit l'accueil, l'éveil, le développement et la sécurité de l'enfant durant le temps où l'enfant lui est confié.

II/ Les atouts de ce mode d'accueil

- Un accueil dans un cadre de vie familial
- Une prise en charge individuelle par un(e) professionnel(le) de la petite enfance.
- Des horaires d'accueil offrant souplesse (horaires atypiques...)
- Un mode d'accueil qui perdure au-delà des 3 ans de votre enfant.

II/ Quel coût pour un accueil individuel

Conformément à la convention collective des assistants maternels du particulier employeur, le salaire mensuel de l'assistant maternel est basé sur votre besoin d'accueil et le taux horaire dont le montant minimal est fixé par décret.

En fonction de l'âge de votre enfant et de vos revenus, la Caisse d'Allocations Familiales vous accompagnera financièrement par la rémunération de votre salarié et les charges sociales liées à celui-ci.

III/ Le Relais Parents Assistants Maternels

Le Relais Parents Assistants Maternels a des missions étendues :

- Pour les parents, c'est un lieu d'information, d'échanges ;
- Pour les enfants, c'est un lieu d'éveil, de rencontre lors des temps d'animation.



Relais Parents - Assistants Maternels

Rue du 1^{er} Bataillon de Choc - 70 300 FROIDECONCHE

Tel: 03.84.40.56.12

Animatrices : Stéphanie Beauchet - Nadine Menigoz